



Soisy-sous-Montmorency, le 21 octobre 2013

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### SUR AFFAIRE DITE « LEONARDA »

Le Syndicat indépendant des Commissaires de Police est affligé par la campagne de dénigrement de l'action des forces de police et le déchaînement médiatique consécutifs à la polémique sur les modalités d'expulsion de la famille DIBRANI et en particulier de la petite « Léonarda ».

La parution, samedi 19 octobre 2013, du rapport de l'Inspection Générale de l'Administration devrait clore cette polémique stérile. Il indique avec juste raison que les services du Ministère de l'Intérieur ont constamment agi conformément au droit et ont géré, le plus humainement possible, l'expulsion d'une famille pourtant peu respectueuse de l'hospitalité et des règles de son pays d'accueil (voir pages 16 et 17 du rapport IGA).

Le SICP tient pourtant à exprimer sa consternation de voir ce rapport stigmatiser le manque de discernement des forces de l'ordre au motif que ces derniers ont été « essentiellement focalisés sur l'objectif de regrouper la famille et de ramener la jeune fille auprès de sa mère »... Aurait-il fallu, à l'inverse, au mépris de tous les textes en vigueur, laisser une mineure isolée, seule en France, pendant que sa famille était expulsée au Kosovo?

La notion très subjective de discernement sert, une nouvelle fois, de paravent à ceux qui cherchent, à tout prix, à stigmatiser *a posteriori* l'action des forces de police ou de gendarmerie... sans avoir bien souvent jamais été dans une situation de gestion opérationnelle d'une situation délicate qui oblige à faire des choix dans l'urgence !

Le SICP invite tous ceux qui le souhaitent à prendre connaissance, de manière exhaustive de ce rapport, dorénavant public, accessible sur le site internet du Ministère de l'Intérieur et félicite ceux qui ont opté au plus haut niveau de notre administration pour cette mesure de transparence.

Le SICP tient à saluer l'action et à apporter son soutien le plus total aux fonctionnaires de tous grades, et en particulier aux commissaires de police, qui œuvrent quotidiennement, dans des conditions difficiles et souvent hostiles, au sein de la DCSP, de la DCPAF ou de la PP afin de faire appliquer les mesures d'éloignement décidées par les autorités administratives conformément à la législation en vigueur.

**Le Bureau National  
du SICP**